

RIMOINE IMPOTS 2023



Nouvelles dates de déclaration

Déclaration en ligne



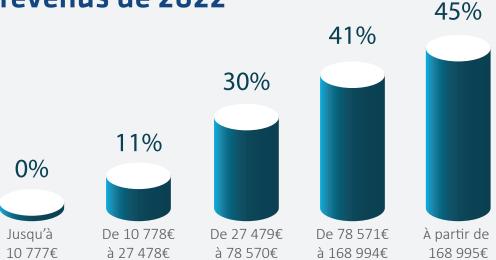


• Seuls les contribuables n'ayant pas d'accès Internet à domicile peuvent faire une déclaration papier.

22 mai

• Une déclaration tardive expose le contribuable à une première majoration de 10% de son impôt sur le revenu.

Barème progressif applicable sur les revenus de 2022



- Le formulaire n°2042 sur papier ou en ligne de la déclaration de revenus doit mentionner tous vos revenus : traitements, salaires, pensions de retraite, rentes viagères ainsi que les revenus fonciers.
- Le formulaire n°2042-RICI sert à signifier les dépenses éligibles à des crédits d'impôt et réductions / déductions d'impôt.

LOI FINANCES 2023

Principales mesures:

- Le barème de l'impôt sur le revenu (IRPP) est revalorisé de 5,4% pour les revenus de l'année
 2022. Il correspond à la hausse envisagée des prix à la consommation (hors tabac) pour l'année
 2022.
- L'avis d'impôt précisera deux nouvelles informations : le taux marginal d'imposition et le taux moyen d'imposition.
- Le plafond d'application du taux réduit d'Impôt sur les Sociétés pour les PME est revalorisé : le taux d'imposition à l'IS de 15% s'applique désormais jusqu'à 42 500€ (contre 38 120€ auparavant).
- Le plafond du déficit foncier pour les travaux de rénovation énergétique double pour permettre d'améliorer la classe de performance énergétique du bien loué, passant de 10 700€ à 21 400€.
- En 2023, la taxe d'habitation sur la résidence principale est supprimée pour l'ensemble des contribuables.

